

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Alain Berset
Chef du Département fédéral de l'intérieur
Inselgasse 1
3003 Berne

Réf. : MFP/15025369

Lausanne, le 5 juin 2019

Ordonnance sur l'aide aux services sanitaires de santé animale – Procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

En date du 19 février 2019, vous avez fait parvenir à la Chancellerie d'Etat le projet d'ordonnance cité en titre pour consultation, ce dont nous vous remercions.

Nous constatons que le projet prévoit de fusionner les prescriptions en vigueur actuellement dans les trois ordonnances qui permettent le subventionnement du Service sanitaire apicole, du Service consultatif et sanitaire pour petits ruminants et du Service sanitaire porcin. En outre, ledit projet élargit le champ d'application en autorisant nouvellement le subventionnement par les cantons du Service sanitaire bovin.

Nous accueillons favorablement la création d'une base légale permettant aux cantons de soutenir financièrement le Service sanitaire bovin. Compte tenu de l'importance revêtu par l'élevage bovin dans notre canton, nous estimons que le travail de prévention et de formation effectué par un tel service apporte une plus-value incontestable dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux.

A cet endroit, nous nous devons de revenir sur le projet PA 2022+ qui vise à encourager les prestations en faveur de la santé animale. Il est à notre avis impossible de déconnecter les futures prestations de santé animale prévues par la politique agricole du système de promotion de la santé véhiculé par les services sanitaires. En regard de ce qui va être développé dans le domaine de la PA 2022+ en matière de santé animale, il serait judicieux de travailler sur une réforme des structures des services sanitaires, dans le sens de l'abandon de quatre services distincts, au bénéfice de la création d'une structure commune qui chapeaute les quatre entités métiers. Cette nouvelle organisation permettrait certainement de gagner en efficience.

En vous remerciant de prendre en considération nos remarques, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- DGAV